



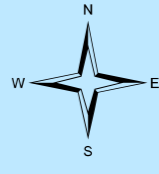
# Carte 11 : PALANGRE et LIGNE

## Système de gestion des pêches maritimes dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Réglementation en vigueur en décembre 2013 / En cas de litige, seul le texte réglementaire fait foi

0 10 20 40 Miles

Projection Mercator / Système de coordonnées : WGS84  
Sources : CRPME ; SHOM / Conception et réalisation : Terra Maris  
Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



### Limites administratives

- Frontière nationale
- Limite régionale
- Limite des 12 milles

### Zone à accès interdit

- ▨ Chenal d'accès au port

Arrêté n°116/2005 réglementant la pêche du bar au large du Cap Fréhel

- Toute forme de pêche au bar interdite du 01/03 au 31/05

### Zones à accès restreint

DELIB « palangre / ligne-CRPM-2011-A » du 30/09/11

Délibération "LICENCE CANOT-CRPM-2008-A" du 28/09/2010

- Licence spéciale pour la pêche du poisson à la palangre et à la ligne / Licence spéciale "CANOT"
- Licence spéciale pour la pêche du poisson à la palangre et à la ligne / Licence spéciale "CANOT"

